



AVENANT CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE N° CDE202603064295

Entre :

et :

LIP LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
299 RUE SAINT-SULPICE

AFTRAL
1293 AVENUE DE L'ÉPINETTE

59500 DOUAI
SIRET : 98132333001174

59113 SECLIN
France
SIRET : 30540504503201

Contact Client :
AUDREY GUILBERT

Dossier suivi par :
E-mail : olivier.leuliette@aftral.com

Tél client :

Tél :

E-mail : audrey.guilbert@groupelip.com

N° de déclaration d'existence : 11750091675

N° Client : 507891506

auprès de la Préfecture de la région Ile de France

N° Accord client : EIN.0000614

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ARTICLE 1 - Modalités de l'action de formation

AFTRAL organise les actions de formation, au sens de l'article L.6313-1 du code du travail. L'objectif professionnel, le contenu ainsi que les modalités de déroulement, de suivi, de sanction de l'action de formation sont explicités dans le programme de formation joint. Le parcours pédagogique ainsi que les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement sont mis en œuvre de la façon suivante :

- ⌚ Une progression pédagogique soumise au contrôle des services de l'Etat compétents et adaptée, le cas échéant aux conditions particulières de l'entreprise.
- ⌚ En présentiel : une animation de stage ou un accompagnement par un personnel qualifié et mise à disposition de locaux, matériels et moyens audio-visuels, selon les besoins.
- ⌚ A distance : un accès aux contenus et aux ressources pédagogiques par connexion à la plate-forme dédiée. Si la formation est tutorée, un tutorat réalisé par un personnel qualifié.

Les modalités d'évaluation adaptées à la formation se concrétisent des quizz, des questionnaires, des tests réguliers de contrôle de connaissances, des mises en situation professionnelle, des exercices pratiques, des examens professionnels, des entretiens devant un jury...Elles sont détaillées dans le programme joint.



ARTICLE 2 - Caractéristiques de ou des actions de formation

Ce(s) action(s) de formation se déroule(nt) comme suit :

Code session	Intitulé Session	Lieu	Effectif
PSCH6D350004	Passeport Sécurité intérim PASI Du 13/04/2026 au 14/04/2026 Durée : 14,00 Heures	AFTRAL SECLIN 1293 AVENUE DE L'ÉPINETTE 59113 SECLIN	4

ARTICLE 3 - Dispositions financières

En contrepartie de l'action de formation, la somme indiquée ci-dessous sera à verser :

Code produit	P. unitaire	Qté	TOTAL HT	% T.V.A	Montant TVA	TOTAL TTC	% Remise
PSCH01	300,00 €	4,0	1 200,00 €	20,00 %	240,00 €	1 440,00 €	33,77 %

Soit un total de 1440,00 TTC.

ARTICLE 4 - Effectif formé

AFTRAL formera les bénéficiaires suivants :

NOM	Prénom	Date de naissance	Code session
BLERVAQUE	Théo		PSCH6D350004
GUILBERT	Tony		PSCH6D350004
HERIN	Jean-Baptiste		PSCH6D350004
LEGRIN	Jonathan	03/07/1984	PSCH6D350004

ARTICLE 5 - Financement de la formation

Si la formation objet de la présente convention est partiellement ou totalement prise en charge par un organisme financeur, l'entreprise transmet à AFTRAL l'accord de prise en charge au plus tôt après confirmation de la commande. En l'absence de cet accord le dernier jour de la formation, l'entreprise est redevable directement du règlement de la commande.

ARTICLE 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le litige sera porté à la connaissance de la juridiction territorialement compétente au moment de la saisie.

En signant cette convention **LIP LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS** accepte les conditions générales de vente et certifie avoir pris connaissance des prérequis de la formation indiqués sur le programme.

Fait à SECLIN

A

Le 10/04/2026

Le

Pour AFTRAL

Pour l'entreprise

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation

Jerome BIDART, Directeur opérationnel


AFTRAL
Direction Opérationnelle I2N
Ile de France (Nord/ Normandie)
3 rue du Cimelière
80330 LONGUEAU
Siret : 305 405 045 02492